

**TERMES DE RÉFÉRENCE : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT
FORMATEUR POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES
STRUCTURES LOCALES DE PAIX (SLP) SUR LA RÉOLUTION DES
CONFLITS.**

**Programme RESPECCT – Pilier « Consolidation de la paix »
Province du Sila, Tchad**

Table des matières

1. Contexte et justification	3
2. Objectif de la mission	Erreur ! Signet non défini.
3. Tâches principales du consultant.....	Erreur ! Signet non défini.
4. Niveau d'instruction des participants :	Erreur ! Signet non défini.
5. Contenu de la formation	Erreur ! Signet non défini.
6. Résultats attendus	Erreur ! Signet non défini.
7. Livrables attendus	Erreur ! Signet non défini.
8. Durée et lieu de la mission	Erreur ! Signet non défini.
9. Autres partenariats	Erreur ! Signet non défini.
10. Document requis.....	Erreur ! Signet non défini.
9.1. Offre Technique	Erreur ! Signet non défini.
9.2. Offre Financière.....	Erreur ! Signet non défini.
11. Durée du contrat.....	Erreur ! Signet non défini.
12. Droit de réserve	Erreur ! Signet non défini.
13. Clause de non-discrimination.....	Erreur ! Signet non défini.
14. Mesures environnementales	Erreur ! Signet non défini.
15. Langue et monnaie	Erreur ! Signet non défini.
16. Critères d'évaluation de l'offre de soumission	Erreur ! Signet non défini.

1. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme RESPECCT et de son pilier « Consolidation de la paix », OHDEL, sous la supervision technique de Search for Common Ground (SFCG), accompagne des mécanismes communautaires de prévention et de gestion pacifique des conflits dans la province du Sila.

Les communautés de la zone sont régulièrement confrontées à des tensions liées notamment à l'accès et à l'utilisation des ressources naturelles, à la mobilité pastorale et à la transhumance, aux différends fonciers, aux dynamiques socioéconomiques ainsi qu'à certains facteurs sécuritaires. Ces tensions peuvent fragiliser la cohésion sociale, la confiance entre les groupes et la coexistence pacifique.

Les Structures locales de paix (SLP) constituent des mécanismes communautaires essentiels pour détecter précocement les tensions, faciliter le dialogue, conduire ou orienter les médiations et promouvoir des solutions acceptées par les parties. Toutefois, leurs membres ont besoin de renforcer leurs connaissances et leurs pratiques en matière d'analyse des conflits, de négociation, de médiation communautaire, de communication non violente, de sensibilité aux conflits et de suivi des accords.

Afin de renforcer l'efficacité et la légitimité de ces structures, OHDEL souhaite recruter un consultant indépendant qualifié pour concevoir, adapter et animer une formation pratique au profit de **159 membres issus de quatre Structures locales de paix**.

2. Objectifs de la mission

2.1. Objectif général

Renforcer les capacités des membres des Structures locales de paix afin qu'ils puissent prévenir, analyser et gérer de manière inclusive, impartiale et non violente les conflits au sein de leurs communautés.

2.2. Objectifs spécifiques

La mission vise spécifiquement à :

- Elaborer un module de formation de deux jours, adapté au contexte local et au profil des participants, et le soumettre à la validation d'OHDEL et de SFCG ;
- Renforcer la compréhension des participants sur les concepts de conflit, de paix, de sensibilité aux conflits et de transformation des conflits ;
- Développer les compétences pratiques des 159 membres en matière de négociation, de médiation communautaire et de facilitation du dialogue ;
- Faire connaître aux participants les principaux Mécanismes alternatifs de résolution des conflits (MARC) et leurs conditions d'utilisation ;

- Renforcer les capacités des membres des SLP en analyse participative des conflits, en alerte précoce et en prévention des tensions ;
- Améliorer leurs pratiques en matière d'écoute active, de communication non violente, de neutralité, d'impartialité et de gestion des émotions ;
- Outiller les SLP pour documenter les cas, formaliser les accords et assurer leur suivi dans le respect de la confidentialité et du principe de « ne pas nuire ».

3. Bénéficiaires et approche pédagogique

3.1. Bénéficiaires

La formation concernera **159 membres issus de quatre Structures locales de paix**, réparties dans les départements de **Koukou Angarana, Kimiti et Adé**, dans la province du Sila.

La composition des groupes devra favoriser la participation effective des femmes, des jeunes et des personnes représentant la diversité sociale des communautés.

La répartition exacte des 159 participants entre les quatre SLP, ainsi que la localisation précise des quatre sites de formation, seront communiquées au consultant retenu avant le démarrage de la mission.

3.2. Niveau d'instruction et adaptation pédagogique

Le niveau d'instruction des participants varie de l'absence de scolarisation au niveau primaire. La majorité des membres des SLP vit en milieu rural et exerce principalement des activités agricoles, pastorales ou commerciales.

Le consultant devra donc utiliser un langage simple, concret et accessible. Il devra également recourir, autant que nécessaire, aux langues locales, avec l'appui de personnes-ressources convenues avec OHDEL.

La pédagogie devra être essentiellement pratique et participative, en privilégiant notamment :

- Les illustrations et démonstrations ;
- Les récits et situations inspirés du contexte local ;
- Les travaux en petits groupes ;
- Les études de cas ;
- Les simulations et jeux de rôle ;
- Les exercices de restitution ;
- Les échanges d'expériences entre les participants.

Les apports théoriques devront rester courts et directement liés aux responsabilités des Structures locales de paix.

4. Tâches et responsabilités du consultant

Sous la supervision du Chef de projet RESPECCT, le consultant sera chargé de :

- Analyser les documents du projet ainsi que les outils existants d'OHDEL et de SFCG afin d'adapter la formation aux dynamiques locales de conflits ;
- Proposer une note méthodologique détaillée, un agenda de deux jours par session et un plan de déploiement dans les sites concernés ;
- Concevoir ou adapter le module de formation, le guide du facilitateur et les supports pédagogiques visuels et simplifiés ;
- Préparer des outils d'évaluation adaptés au niveau des participants, notamment un pré-test, un post-test, une grille d'observation des exercices et une fiche d'appréciation ;
- Animer quatre sessions de formation de deux jours chacune, à raison d'une session par SLP ;
- Faciliter les exercices pratiques, les études de cas, les simulations et les jeux de rôle ;
- Veiller à une participation active, inclusive et respectueuse des femmes, des jeunes et des autres groupes représentés ;
- Evaluer les acquis des participants et identifier les besoins d'accompagnement complémentaires ;
- Documenter chaque session à travers les listes de présence, les résultats des évaluations, la synthèse des échanges et les photographies autorisées ;
- Produire un rapport final consolidé assorti de recommandations pratiques ;
- Intégrer les observations d'OHDEL et de SFCG avant la validation définitive des livrables.

5. Contenu minimal de la formation

Le consultant devra couvrir au minimum les modules suivants :

Module 1 : Comprendre et analyser les conflits

- Notions de paix, de conflit, de violence et de cohésion sociale ;
- Types, causes, acteurs et dynamiques d'un conflit ;
- Outils simples d'analyse : arbre à conflits, cartographie des acteurs et ligne du temps ;
- Identification des signes précurseurs et mécanismes communautaires d'alerte précoce ;
- Sensibilité aux conflits et principe de « ne pas nuire ».

Module 2 : Mécanismes alternatifs de résolution des conflits

- Présentation des principaux MARC : négociation, médiation, conciliation et arbitrage ;
- Choix du mécanisme selon la nature du différend ;

- Avantages et limites de chaque mécanisme ;
- Articulation avec les mécanismes coutumiers, administratifs et judiciaires ;
- Principes de confidentialité, de consentement, d'inclusion et de sécurité.

Module 3 : Négociation et préparation de la médiation

- Distinction entre positions, intérêts et besoins ;
- Principes et techniques de négociation communautaire ;
- Recherche du consensus et de solutions mutuellement acceptables ;
- Analyse de la volonté et de la capacité des parties à dialoguer ;
- Préparation d'une médiation ;
- Prévention et gestion des rapports de force déséquilibrés.

Module 4 : Conduire une médiation communautaire

- Prise de contact avec les parties ;
- Cadrage et définition des règles de la médiation ;
- Ecoute et clarification des points de vue ;
- Identification des intérêts et besoins ;
- Recherche participative de solutions ;
- Négociation et formalisation d'un accord ;
- Suivi des engagements pris ;
- Gestion des blocages, des émotions, des rumeurs et des situations sensibles.

Module 5 : Posture du médiateur et fonctionnement des SLP

- Neutralité, impartialité, intégrité et respect ;
- Ecoute active et techniques de questionnement ;
- Communication non violente ;
- Gestion des émotions ;
- Rôles, responsabilités et limites du médiateur ;
- Référencement des situations dépassant le mandat de la SLP ;
- Documentation des cas et confidentialité des informations ;
- Redevabilité et suivi des engagements.

6. Résultats attendus

A l'issue de la mission :

- Quatre sessions de formation de deux jours sont réalisées au profit des quatre SLP ;
- Les 159 membres ciblés ont participé aux sessions de formation, sous réserve des absences dûment justifiées ;
- Les participants comprennent mieux les causes, les acteurs et les dynamiques des conflits dans leur environnement ;
- Les membres des SLP savent distinguer les principaux Mécanismes alternatifs de résolution des conflits et identifier le mécanisme le plus adapté à une situation donnée ;
- Les participants maîtrisent les principales étapes d'une négociation et d'une médiation communautaire ;
- Les pratiques d'écoute active, de communication non violente, d'impartialité et de confidentialité sont renforcées ;
- Les SLP sont mieux outillées pour prévenir les tensions, faciliter le dialogue, gérer les conflits et suivre les accords conclus ;
- Chaque SLP dispose de recommandations pratiques pour renforcer son fonctionnement et ses interventions.

7. Livrables attendus

Le consultant devra fournir les livrables suivants :

N°	Livrable	Échéance indicative
1	Note méthodologique, agenda détaillé, module de formation, guide du facilitateur, supports pédagogiques et outils d'évaluation	Avant le démarrage des sessions
2	Dossier documentaire de chaque session : listes de présence signées et désagrégées avec l'appui des assistant de l'OHDEL, résultats des pré-tests et post-tests, synthèse journalière et photographies autorisées	A la fin de chaque session
3	Rapport provisoire consolidé comprenant la méthodologie, le déroulement, le profil des participants, les résultats obtenus, l'analyse comparative des évaluations, les difficultés, les leçons apprises et les recommandations	Dans les deux jours suivant la dernière session
4	Rapport final consolidé intégrant les observations d'OHDEL et de SFCG, accompagné de toutes les annexes	Selon le délai convenu après réception des observations

Tous les livrables seront rédigés en français et transmis sous format électronique modifiable. Le rapport final sera fourni en versions Word et PDF.

Les supports destinés aux participants devront être simples, illustrés et adaptés à leur niveau de compréhension.

8. Durée, calendrier et lieux de la mission

La mission est prévue sur une durée totale de **douze jours de prestation**, répartis comme suit :

Phase	Durée	Principales activités
Préparation	2 jours	Cadrage, revue documentaire, adaptation du module et préparation des supports et outils d'évaluation
Animation	8 jours	Quatre sessions de formation de deux jours, à raison d'une session par SLP
Rapportage	2 jours	Consolidation des résultats, analyse des évaluations et préparation du rapport
Total	12 jours	

Les formations se dérouleront dans quatre sites situés dans les départements de **Koukou Angarana, Kimiti et Adé**, dans la province du Sila.

OHDEL communiquera au consultant retenu l'itinéraire, la répartition des participants et les dates définitives avant le démarrage de la mission.

9. Dispositif de supervision et obligations

9.1. Supervision de la mission

Le consultant travaillera sous la supervision directe du Chef de projet RESPECCT, en coordination avec l'équipe technique d'OHDEL et sous la supervision technique de SFCG.

Les modules, outils, agendas et livrables devront être validés avant leur utilisation ou leur diffusion.

9.2. Responsabilités d'OHDEL

OHDEL sera chargée de :

- Mettre à la disposition du consultant la documentation utile ;
- Faciliter l'organisation de la réunion de cadrage ;
- Confirmer les sites, les dates et la répartition des participants ;

- Mobiliser les membres des Structures locales de paix ;
- Assurer l'organisation logistique prévue par le projet ;
- Examiner les livrables et transmettre ses observations dans des délais raisonnables.

9.3. Responsabilités du consultant

Le consultant devra :

- Disposer du matériel personnel nécessaire à la préparation et à l'animation, sauf disposition contraire convenue avec OHDEL ;
- Respecter le calendrier, les procédures, les politiques de sauvegarde, le Code de conduite et les règles de sécurité d'OHDEL ;
- Préserver la confidentialité des informations recueillies ;
- Obtenir le consentement des participants avant toute photographie ou collecte de données personnelles ;
- Informer immédiatement OHDEL de toute difficulté susceptible d'affecter la qualité ou le calendrier de la mission.

10. Profil et qualifications du consultant

Le consultant devra répondre aux critères suivants :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire, au minimum de niveau licence, en sciences sociales, droit, psychologie, développement communautaire, études de paix, gestion des conflits, médiation ou dans une discipline connexe ;
- Justifier d'au moins cinq années d'expérience professionnelle pertinente dans la prévention, la médiation, la transformation ou la résolution des conflits ;
- Avoir conçu et animé au moins trois formations similaires au profit de publics communautaires ;
- Maîtriser les méthodes participatives, les principes de l'apprentissage des adultes et l'adaptation des outils aux personnes peu ou non scolarisées ;
- Avoir une bonne connaissance du contexte socioculturel et des dynamiques de conflits dans la province du Sila ;
- Disposer d'excellentes capacités de facilitation, d'analyse, de rédaction et de communication en français ;
- Maîtriser au moins une langue locale parlée dans la zone d'intervention, ce qui constituera un atout ;
- Être disponible pour effectuer les déplacements nécessaires dans les zones d'intervention.

11. Composition des offres

11.1. Dossier administratif

Le dossier administratif devra comprendre :

- Une copie d'une pièce d'identité valide ;
- Un curriculum vitae détaillé, daté et signé ;
- Les copies des diplômes et certificats pertinents ;
- Un numéro d'identification fiscale ou tout document équivalent, le cas échéant ;
- Les attestations de bonne exécution ou autres preuves de prestations similaires.

11.2. Offre technique

L'offre technique ne devra pas dépasser cinq pages, hors curriculum vitae, diplômes, attestations et autres annexes.

Elle comprendra au minimum :

- Une compréhension concise de la mission et de ses principaux enjeux ;
- Une méthodologie détaillant la préparation, les méthodes pédagogiques, la participation des bénéficiaires, l'inclusion, l'évaluation des acquis et le rapportage ;
- Une proposition d'agenda de deux jours par session ;
- Un chronogramme couvrant les douze jours de prestation ;
- Les références de missions similaires et les coordonnées des personnes de référence ;
- Une déclaration de disponibilité pour la période envisagée.

L'offre technique devra être précédée d'une page de garde portant la mention « **OFFRE TECHNIQUE** ».

11.3. Offre financière

L'offre financière sera présentée conformément au cadre de devis annexé aux présents TDR.

Elle devra être datée et signée et préciser :

- La date d'émission de l'offre ;
- Le nom et les coordonnées complètes du soumissionnaire ;
- La désignation des services proposés ;
- Les unités et les quantités ;
- Les prix unitaires en francs CFA ;
- Les montants hors taxes ;

- Les taxes applicables ;
- Le montant total TTC ;
- La durée de validité de l'offre.

L'offre financière devra couvrir l'ensemble des coûts nécessaires à la réalisation de la mission et rester valable pendant au moins **quatre-vingt-dix jours** à compter de la date limite de soumission.

12. Dispositions contractuelles

12.1. Durée du contrat

Le contrat couvrira douze jours de prestation à compter de la date de démarrage convenue, hors délai d'examen des livrables par OHDEL et SFCG.

Le paiement sera effectué selon les modalités fixées dans le contrat et sous réserve de l'acceptation des livrables.

12.2. Droit de réserve

OHDEL se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, d'annuler la procédure ou de rejeter l'ensemble des offres avant l'attribution du marché, sans encourir de responsabilité envers les soumissionnaires et sans être tenue de communiquer les motifs de sa décision, sous réserve des règles applicables.

12.3. Non-discrimination, sauvegarde et conduite

Le consultant s'interdit toute incitation à la violence ou à la haine ainsi que toute discrimination fondée notamment sur l'origine, l'appartenance ethnique, le sexe, l'âge, le handicap, la religion ou toute autre situation protégée.

Il devra respecter le Code de conduite ainsi que les politiques de sauvegarde et de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels applicables à OHDEL.

Tout manquement grave pourra entraîner la résiliation du contrat et, selon le cas, le remboursement total ou partiel des sommes versées.

12.4. Confidentialité et propriété des livrables

Les informations recueillies dans le cadre de la mission sont confidentielles.

Les livrables produits et validés deviennent la propriété d'OHDEL et ne peuvent être diffusés ou réutilisés sans son autorisation écrite préalable.

Le consultant demeure responsable du respect des droits d'auteur relatifs aux ressources tierces utilisées dans les supports de formation.

12.5. Mesures environnementales

Le consultant veillera à limiter les impressions inutiles, à gérer correctement les déchets générés pendant les sessions et à organiser ses déplacements dans le respect des mesures environnementales, sécuritaires et opérationnelles définies par OHDEL.

12.6. Langue et monnaie

Les offres, les correspondances et les livrables seront rédigés en français.

Les propositions financières seront libellées en francs CFA (XAF).

13. Critères d'évaluation

La sélection reposera sur une pondération de :

- **70 % pour l'offre technique ;**
- **30 % pour l'offre financière.**

13.1. Evaluation technique

Réf.	Critères d'évaluation	Points
1	Compréhension de la mission et qualité de la méthodologie	30
1.1	Compréhension du contexte, des objectifs et des résultats attendus	5
1.2	Pertinence de l'approche pédagogique pour un public peu ou non scolarisé	10
1.3	Qualité de l'approche participative, inclusive et sensible aux conflits	5
1.4	Pertinence du contenu proposé et des outils d'évaluation des acquis	10
2	Qualifications du consultant	20
2.1	Diplôme pertinent	5
2.2	Compétences en facilitation, médiation et formation des adultes	10
2.3	Capacités rédactionnelles et maîtrise linguistique	5
3	Expérience pertinente	30
3.1	Expérience générale dans la prévention et la résolution des conflits	10
3.2	Au moins trois missions de formation similaires dûment justifiées	15
3.3	Connaissance du contexte socioculturel de la province du Sila	5

Réf.	Critères d'évaluation	Points
4	Plan de travail et faisabilité	15
4.1	Cohérence du chronogramme avec les douze jours de prestation	10
4.2	Adéquation des moyens proposés	5
5	Qualité et conformité de la présentation	5
	TOTAL	100

Seules les offres ayant obtenu une note technique minimale de **70 points sur 100** seront admises à l'évaluation financière.

13.2. Evaluation financière

L'évaluation financière portera sur les offres ayant atteint le seuil technique requis.

La conformité du devis et l'exactitude des calculs seront vérifiées. En cas de contradiction :

- Le prix unitaire prévaudra sur le montant total ;
- Le montant en lettres prévaudra sur le montant en chiffres.

Toute offre financière non conforme au cadre de devis pourra être rejetée.

13.3. Pondération finale

La note technique pondérée sera calculée comme suit :

Note technique (NT) = (note technique obtenue ÷ meilleure note technique) × 70

La note financière sera calculée comme suit :

Note financière (NF) = (montant de l'offre recevable la moins-disante ÷ montant de l'offre évaluée) × 30

La note globale sera calculée comme suit :

Note globale (NG) = Note technique (NT) + Note financière (NF)

Le marché sera proposé au soumissionnaire ayant obtenu la note globale la plus élevée, sous réserve des vérifications administratives et techniques requises.

14. Modalités de soumission

14.1. Retrait du dossier

Le dossier complet des Termes de référence peut être retiré gratuitement sur le site officiel de l'OHDEL : <https://www.ohdel.org/poste/avis-dappel-doffres-relatif-au-recrutement-dun-consultant-independant-pour-la-formation-des-membres-des-structures-locales-de-paix-en-prevention-mediation-et-resolution-des-conflits/>

14.2. Mode de soumission

Les offres doivent être soumises exclusivement en ligne, au plus tard à la date et à l'heure indiquées dans le calendrier, via le lien suivant : <https://www.ohdel.org/poste/avis-dappel-doffres-relatif-au-recrutement-dun-consultant-independant-pour-la-formation-des-membres-des-structures-locales-de-paix-en-prevention-mediation-et-resolution-des-conflits/>

Aucune offre transmise par courriel, courrier ou tout autre canal ne sera acceptée.

14.3. Contenu du dossier de soumission

Le soumissionnaire devra téléverser trois fichiers distincts :

1. Le dossier administratif ;
2. L'offre technique ;
3. L'offre financière comprenant le devis détaillé et la lettre de soumission datée et signée.

14.4. Confirmation de soumission

Après l'envoi de l'offre, un accusé de réception automatique sera généré. Cet accusé constituera la preuve du dépôt.

14.5. Règles de recevabilité

- Toute offre incomplète, non signée ou non conforme pourra être rejetée.
- Aucune offre reçue après la date limite ne sera acceptée.
- Les offres resteront valables pendant au moins 90 jours à compter de la date limite de soumission.
- OHDEL se réserve le droit de vérifier les références et les informations fournies par les soumissionnaires.
- Seul le soumissionnaire retenu sera contacté à l'issue du processus.

14.6. Calendrier prévisionnel de la procédure

Étape	Date	Heure
Publication de l'appel	01 septembre 2026	9h00
Date limite des demandes d'éclaircissement	05 septembre 2026	23h59
Date limite de soumission des offres	10 septembre 2026	23 h 59
Ouverture et évaluation des offres	11 septembre 2026	9h00
Analyse technique des offres reçues	Du 11 au 18 septembre 2026	N/A
Notification provisoire	22 septembre 2026	N/A
Signature du contrat	25 septembre 2026	—

15. Annexe : cadre de devis

Voir l'annexe 2 fichier Excel.

Fait à N'Djamena, le 1er septembre 2026

Pour OHDEL

Le Coordinateur national




Mouyadine Mahamat Sabour